

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 135'000.- DESTINÉ À LA RÉFECTION DES CHEMINS DU
MARAÎCHET ET DES FORCHES**

Considérant,

- la nécessité d'entretenir régulièrement le patrimoine communal et de veiller à réduire les coûts d'entretien annuels par des mesures pérennes,
- l'aggravation du revêtement constatée lors des fortes intempéries et orages violents,
- les demandes, par plusieurs riverains, de procéder à ces travaux de réfection des deux chemins,
- le procès-verbal de la commission des routes du 19 juin 2019,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des routes du 16 décembre 2019,
- l'exposé des motifs,
- l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 13 voix pour :

1. De procéder à la réfection des chemins du Maraîchet et des Forches.
2. D'ouvrir au maire un crédit d'investissement de CHF 135'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 20 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2020.
5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt afin de permettre cette acquisition.
6. L'attribution au fonds de décoration devra être enregistrée, lors du bouclage des comptes, selon les dispositions comptables applicables.

Bardonnex, le 24 décembre 2019

Benoît GAUD, Président

